

Département de la Loire
CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
26 MARS 2025
19 heures

OBJET :

DCA 26/03/2025 N° 4
BUDGET CCAS : PRÉSENTATION ET VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 19 mars 2025 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 31 mars 2025.

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absente excusée : Patricia VILLA

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

BUDGET CCAS : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil d'administration examine le projet du budget primitif élaboré avec l'aide de Madame DIAS, Conseillère aux Décideurs Locaux secteur Loire Nord.

Il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 22 149,17 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 3 330,22 €

Après délibération, le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2025.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,

Publication en ligne le



31 MARS 2025





Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication